

# BUDGET

# 2019

## LA RESILIENCE OU L'ART DE NAVIGUER DANS LES TORRENTS

---

*Le projet de budget 2019 garde le cap de l'équilibre, fruit de plusieurs années de gestion rigoureuse. Il s'agit d'une véritable prouesse tant sont importantes les réductions de moyens décidées par le Gouvernement wallon.*



4 DÉCEMBRE 2018

---

Au travers de son budget 2019, c'est un cri d'alarme qu'exprime la Province de Hainaut .

Alors qu'elle a tout mis en œuvre durant ces dix dernières années pour appliquer une rigueur budgétaire et rétablir une situation stable, la Province de Hainaut voit son **équilibre structurel menacé** par des mesures imposées de l'extérieur.

Le budget présente un **très court équilibre de quelque 49 000 €**. Sans changement de cap, les diminutions drastiques du fonds des provinces par la Région wallonne finiront par toucher de plein fouet la capacité provinciale à mener des projets et un soutien significatif aux communes, tout en épargnant l'emploi.

Les provinces sont ainsi les victimes d'un «**apartheid institutionnel**» imposé par leur pouvoir de tutelle, selon les propos du Président du Collège provincial.

Le budget 2019 est dès lors un **budget de prudence**, impacté par **une triple crise** :

- La crise politique des pouvoirs publics, victimes d'une réduction linéaire de moyens d'actions ;
- La crise institutionnelle des pouvoirs intermédiaires remis en question dans l'Europe entière ;
- La crise existentielle des provinces wallonnes dont on annonce une réforme qui s'apparente en définitive à un étranglement financier.

RECETTES ORDINAIRES	609 762 333 €
DÉPENSES ORDINAIRES	609 713 031 €
BONI (APRÈS PRÉLÈVEMENTS)	49 302 €

## D'OÙ VIENT-ON ? PHOTOGRAPHIE D'UN REDRESSEMENT

Alors que le budget de 2010 (année noire) affichait un alarmant déficit de 7,8 millions, celui de 2018 présentait une situation bénéficiaire de 6,1 millions avant prélèvements.

Ce bond en avant de près de 14 millions était le fruit d'une gestion courageuse et responsable ayant permis de **maîtriser la hausse des dépenses** de personnel et de diminuer significativement celles liées au fonctionnement, à la dette et aux transferts. La Province a gardé le cap d'un **moratoire sur l'emploi** et a su - au travers d'un plan de modernisation visant aussi à rechercher des recettes nouvelles - réaliser des **économies récurrentes de 40 millions** chaque année.

C'était clairement le résultat d'options politiques mais aussi du travail d'une **administration performante**, soucieuse de s'impliquer en faveur du devenir financier de l'institution. Le plan stratégique et opérationnel ADhésioN, porté par cette administration, est présenté comme un exemple en la matière.

Les réserves, véritable baromètre de la bonne santé d'une institution publique, avaient pu être entièrement reconstituées : 50 millions, soit une hausse de plus de 20 millions par rapport à la situation de 2011.

### L'Administration provinciale : des trésors de créativité

L'investissement des agents a ouvert la voie du redressement provincial. Le moratoire sur le personnel a été maintenu pour maîtriser la masse salariale. Un moratoire « intelligent » permettant de ne pas laisser de missions inaccomplies. Principal poste de dépense de la Province, le personnel a diminué au rythme annuel de 40 équivalents temps plein depuis plusieurs années, sans licenciement. Les frais de fonctionnement ont été revus à la baisse (ils sont inférieurs à 2009 !). Les services ont cherché des recettes nouvelles et systématisé les synergies notamment avec les pouvoirs locaux. Une véritable révolution interne qui a permis de garder le cap de l'équilibre tout en sauvegardant des services exclusifs, souvent inédits et indispensables, aux citoyens.

## VERS OÙ VA-T-ON ? LES CONSÉQUENCES D'UNE ABERRATION

Cette photographie optimiste risque bien d'appartenir au passé !

Dans son budget 2018 déjà, la Province avait dû composer avec des recettes en baisse suite aux décisions de la Wallonie.

La décision unilatérale de diminuer le fonds des provinces de 5% avait déjà été considérée comme « un mauvais signal adressé par la Wallonie aux pouvoirs locaux ». Cette diminution avait impacté la Province. Mais par répercussion, elle avait également touché les communes puisque la dotation aux zones de secours avait de facto été rabotée de 200 000 €.

Ce que l'on croyait être une mesure conjoncturelle est hélas apparu comme une volonté structurelle de s'en prendre aux finances provinciales et donc de pratiquer ce véritable apartheid institutionnel que dénonce avec force le Collège provincial du Hainaut.

Les recettes liées au fonds des provinces subissent en effet **une diminution importante sur trois ans : 5,9 millions chaque année pour financer le second pilier de pension des agents locaux**. Cette diminution s'ajoute à une érosion déjà effective de 5, 3 et 2 %. Une attitude inexplicquée et inexplicable au regard des politiques menées par la Province au profit des citoyens. Le fonds des provinces ne doit pas être considéré comme de la charité : il est lié à l'exercice de missions de service public.

UN FONDS DES PROVINCES DANGEREUSEMENT RABOTÉ
2018 : - 5%
2019 : - 3%
2020 : - 2%

## LES DÉCISIONS PRISES PAR LA WALLONIE DÉNATURENT LE FONDS DES PROVINCES

L'obligation de consacrer deux fois 10% de ces recettes au financement des zones de secours et au soutien à des projets supracommunaux pouvait être comprises car inscrite dans une logique de collaboration entre les pouvoirs locaux.

La Province y a adhéré sans réserve, elle est même allée plus loin dans le co-financement de projets réunissant plusieurs communes (1 € par an par habitant) et en dépensant annuellement 18 millions au bénéfice de la supracommunalité au sens large.

**La confiscation de nouvelles recettes du fonds sur les budgets 2019-20 et 21 de l'ordre de 17,7 millions d'€ pour financer le deuxième pilier de pension des agents des pouvoirs locaux** est par contre révélatrice de l'absence de concertation qui caractérise le Gouvernement wallon et de son **absence de vision** quant au rôle provincial dans le développement de la Wallonie.

Est-il normal qu'un pouvoir local démocratiquement installé se voit privé de moyens pour compenser l'impact de mesures décidées au niveau fédéral sur d'autres pouvoirs locaux ?

Quoi qu'il en soit les 17,7 millions dont sera privée la Province de Hainaut font basculer son équilibre structurel. D'autant qu'en 2020, ses finances seront également amputées d'**1,7 million** supplémentaire en application de la « réforme » des points APE. Aucun pouvoir local ne résisterait – comme veut le faire la Province – à une telle offensive financière...

**Toutes les possibilités d'économie internes ont été utilisées** pour atteindre un équilibre précaire en 2019. Il a par ailleurs fallu recourir à des mesures one shot ; ce qui augure d'un avenir difficile. Il n'existe plus de possibilité de réduction des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel (celles-ci sont même en croissance de manière structurelle, malgré la diminution de plus 300 ETP).

**Il serait dommage que la politique d'investissement** que la Province de Hainaut avait su mettre en œuvre au profit des territoires (27 millions entre 2012 et 2018) **en pâtisse également**. On peut craindre en effet qu'à situation constante que la Province ne puisse assurer que des investissements liés à la sécurisation de son propre patrimoine au moment où les villes et les territoires ont besoin d'un nouveau dynamisme.

Alors qu'elle avait su reconsolider ses réserves, la Province ne peut plus le faire dans son budget 2019.

En conséquence, un spectre souvent repoussé vient à nouveau se manifester : celui d'une perte d'emplois. Le Collège provincial s'y refuse catégoriquement mais ne pourra résister encore plusieurs années à une politique inchangée d'étranglement financier...

## **NOTRE AMBITION ?**

### **LE MAINTIEN D'UN SERVICE DE QUALITÉ**

Même si ce tableau témoigne d'une réelle difficulté structurelle, la Province de Hainaut entend **sauvegarder la qualité de ses missions** et ne pas pénaliser ses partenaires dans les communes.

Le projet de budget 2019 permet d'encore favoriser l'émergence de projets dans ces secteurs essentiels aux citoyens que sont l'enseignement, la formation, la culture, l'action sociale et l'éco-développement, et cela sans **taxation nouvelle**.

Il exprime également la volonté de maintenir l'intensité des actions supracommunales de la Province. Le Hainaut va au-delà de ce que lui impose le Gouvernement wallon parce que le Collège mesure l'importance pour les pouvoirs locaux de disposer de l'expertise et du co-financement provincial pour les projets dépassant le territoire d'une commune.

### **Des moyens précieux pour les communes**

Malgré ses difficultés, le Hainaut consacre 5,7 millions au financement des zones de secours mais également 1,34 million à des projets supracommunaux. C'est grâce à ce montant que des dossiers ambitieux comme la mise en place d'un réseau points nœuds dans le Cœur du Hainaut, la plantation de 350 000 arbres en Wapi et l'amélioration de l'attractivité de Charleroi Sud Hainaut ont pu être concrétisés !

La Province ouvre même un budget participatif (100 000 € à l'extraordinaire) pour mener de premières expériences d'implications citoyennes.

Ces orientations politiques – qui seront largement débattues et évaluées avec tous les partis - témoignent d'une institution politique qui veut aller de l'avant et s'inscrire dans les objectifs du développement durable.

### **211 millions pour des politiques externes**

C'est tout sauf banal au moment où l'on parle « transferts de compétences » : la Province consacre 211 millions de ses recettes ordinaires hors subsides à la valorisation de ses politiques prioritaires. 35,3 % (74 millions) de cette somme sont dédiés à l'enseignement ; 24% (48,5 millions) vont à l'action sociale et 23,6 % (49,9 millions) 18,9 % à l'éco-développement territorial (38 millions) et 11,6 % à la culture-tourisme (24,6 millions).

# PROJET BUDGET 2019

---

